

🚨 **Remarque importante** : Merci de lire attentivement ces **modalités de paiement**. Une bonne compréhension et application de ces consignes permet d'éviter les erreurs et de faciliter le traitement de votre dossier.

Le statut de ESCOM (Association loi 1901 à but non lucratif) et son autonomie, notamment financière, impliquent l'émission de frais de scolarité, afin d'assurer un cadre et une formation de qualité, certifiée CTI depuis 60 ans. Le présent document décrit les modalités pratiques de traitement administratif de cette contribution.

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

Périodes de césure :

Durant ces périodes facultatives, dûment validées par l'école, les élèves bénéficient d'un suivi pédagogique et administratif au frais de 500€ pour l'année 2026-2027. Ce montant est à régler avant le 10/10.

- Lors du retour à l'école, le montant annuel des frais de scolarité appliqués, seront ceux de l'année en cours

2) MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Le paiement de l'année de césure se fait en une fois avant le 10 octobre de l'année N.

Aucun paiement *en espèce ne pourra être accepté*.

- **Par virement :**
En une fois : 100 % avant le 10/10,

IBAN	:	BIC :
FR76 3000 3031 9200 0508 0540 081		SOGEFRPP

- **Par prélèvement :**
En une fois : 100 % avant le 10/10,

IMPORTANT : Joindre le Mandat d'autorisation de prélèvements SEPA, rempli et signé, accompagné de RIB ou RIP.

- **Par chèque :** En une fois à l'ordre de l'ESCOM : 100 % avant le 10/10,

3) DOCUMENTS À RETOURNER :

Pour valider votre inscription en Césure merci de nous retourner avant le 15/07 les documents suivants :

- Un exemplaire **complet** du présent document, dûment renseigné et signé par l'étudiant(e) et ses parents ou son représentant légal,
 - Selon votre choix :
 - Le chèque (**avec le nom, prénom et promo de l'élève inscrit au dos**) ou virement à l'ordre de ESCOM,
- ou :**
- Le Mandat de Prélèvement SEPA, complété et signé, accompagné de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou postal (RIP)

Par mail (de préférence) à: inscription@escom.fr

Ou

Par courrier : ESCOM - Service Inscriptions, 1 Allée du Réseau Buckmaster, F-60200 Compiègne

➔ **En cas de dossier incomplet, l'inscription ne pourra être validée.**

4) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

4.1 CVEC : Afin de valider votre inscription à ESCOM, vous devez fournir une attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) que vous pourrez obtenir sur <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>. Tous les élèves reçoivent une attestation, même en cas d'exonération pour les boursiers. L'attestation est à envoyer à inscription@escom.fr

4.2 Carte d'étudiant : En cas de perte ou de vol, elle pourra être renouvelée moyennant une participation financière de 10€.

5) À NOTER

5.1 Assurances : L'école a négocié auprès de AXA un bouquet d'assurances *RC et assistance internationale*, qui couvrent tous ses étudiants sans frais supplémentaires.

5.2 Non-paiement des frais de Césure : le défaut de paiement des frais de Césure pourrait conduire à l'arrêt du suivi pédagogique et administratif et la non admission en année supérieure.

PARTIE A REMPLIR :

MODES DE PAIEMENT ET MONTANT			
☐	PRELEVEMENT	/	☐ VIREMENT
			☐ CHEQUE
1X			
ANNÉE	MONTANT ANNUEL	Dates	MONTANT
AC	500,00 €	10-oct.	500,00 €

En cas de retard ou de non-paiement, et conformément à l'article 53 de la loi NRE n°2001-420 du 15/05/01, des pénalités à hauteur de 1,5 fois le taux légal en vigueur et des frais de recouvrement de 40€ seront exigibles.

ATTENTION :

Les relances pourront être effectuées par lettre recommandée avec accusé de réception dématérialisée, via le service AR24 de La Poste. Si vous refusez ce mode d'envoi, merci de cocher la case ci-dessous :

☐ Je m'oppose à l'envoi de lettres recommandées dématérialisées utilisant mon adresse e-mail.

« Nous reconnaissons avoir pris connaissance de ce document et en avoir gardé un exemplaire »

ÉTUDIANT :	PARENT ou REPRÉSENTANT LÉGAL :
NOM et Prénom :	NOM et Prénom :
Téléphone :	Téléphone :
E-mail :	E-mail :
Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)	Date et signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Mandat de Prélèvement SEPA

Référence unique de Mandat (n° INE de l'étudiant) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ESCOM (l'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'ESCOM.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Les prélèvements seront effectués aux dates indiquées sur la facture, pour vous permettre, le cas échéant, d'approvisionner votre compte ou de faire suspendre le prélèvement en cas de désaccord.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Merci de renvoyer cet imprimé, rempli et signé, à l'ESCOM, obligatoirement accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Nom et adresse du débiteur :

Nom / Prénom :			
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Pays :			

Compte à débiter (joindre un RIB) :

Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code international d'identification de votre banque – BIC (Bank Identifier Code) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom et Prénom de l'étudiant : _____

Classe concernée : ANNÉE DE CÉSURE

Nom et adresse du créancier :**ESCOM**1, allée du réseau Jean-Marie Buckmaster
60200 COMPIEGNEIdentifiant Créancier SEPA (ICS) : **FR12ZZZ418058****Type de paiement :**Paiement ponctuel (1 fois avant le 10 octobre de l'année en cours) ☐

Lieu :

Date :

Signature :